

## 2<sup>ème</sup> JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Jeudi 14 septembre 2017 à Pont l'Abbé d'Arnoult



### Programme

- 9h30 :** Café d'accueil
- 10h00 :** Ouverture par Corinne IMBERT,  
1<sup>re</sup> Vice-Présidente du Département  
de la Charente-Maritime,  
Sénatrice
- 10h15 :** **Informations générales**  
par Michel DELORD,  
Directeur de l'Enfance,  
de la Famille et de l'Action Sociale  
et Gersende CONSTANTIN,  
Directrice des Ressources Humaines
- 11h00 :** **« Les attentes du Juge des Enfants d'un  
accompagnement par un assistant familial »**  
Béatrice LE-FEVRE,  
Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de  
Saintes, Juge des Enfants
- 11h30 :** **Table ronde**  
**« Le travail d'équipe à travers les acteurs »**  
Délégué territorial, adjoint Aide Sociale à l'Enfance,  
assistants familiaux, psychologue, référent,  
représentant du placement familial spécialisé
- 12h30 :** Déjeuner sur place
- 13h45 :** **Conférence**  
Anne OUI,  
Chargée de mission à l'Observatoire national de la  
protection de l'enfance,  
Co-auteur du rapport « L'accueil familial : quel travail  
d'équipe ? »
- 15h45 :** Clôture par Marie-Christine BUREAU,  
Vice-Présidente du Département  
de la Charente-Maritime

## LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN CHARENTE-MARITIME

### *L'accueil des mineurs et jeunes majeurs au titre de l'aide sociale à l'enfance*

#### ■ ASSISTANTS FAMILIAUX

1 552 mineurs ou jeunes majeurs sont accueillis par le Département au titre de l'aide sociale à l'enfance.

La prise en charge des mineurs et jeunes majeurs confiés au Département est répartie entre accueils familiaux et accueils collectifs :

=> **Accueil familial** : 949 mineurs et jeunes majeurs sont accueillis par 540 assistants familiaux rémunérés par le Département.

=> **Accueil collectif** : 572 placements en cours.

#### L'agrément

L'agrément nécessaire pour exercer la profession d'assistant familial délivré par le président du conseil départemental du département où le demandeur réside est instruit par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Le service est organisé en deux antennes de l'agrément des assistants maternels et familiaux :

=> **Antenne nord de l'agrément** des assistants maternels et familiaux (*Délégations territoriales de La Rochelle-Ré-Aunis et Pays Rochefortais*) - 49 avenue Aristide Briand à La Rochelle.

=> **Antenne sud de l'agrément** des assistants maternels et familiaux (*Délégations territoriales de Vals de Saintonge, Saintonge Romane, Haute-Saintonge et Pays Royannais*) - 12 Petite rue du séminaire à Saintes.

**Une évaluation** est réalisée permettant de s'assurer que seront garantis **la sécurité, la santé et l'épanouissement des mineurs et jeunes** majeurs de moins de 21 ans accueillis. Il est également tenu compte des aptitudes éducatives du candidat.

Deux évaluateurs interviennent : un principal, qui conduit l'ensemble des entretiens et la visite à domicile ; un second, intervenant lors de la visite à domicile uniquement.

#### Quelques chiffres clés

Au 31 décembre 2016, 742 agréments d'assistants familiaux sont en cours de validité, représentant une capacité d'accueil théorique de 1 528 mineurs ou jeunes majeurs..

En 2016, le service de PMI a traité :

- 77 premières demandes d'agrément (41 accords)
- 72 demandes de modifications (72 accords)
- 67 demandes de renouvellement (63 accords).

## LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN CHARENTE-MARITIME

### *L'accueil des mineurs et jeunes majeurs au titre de l'aide sociale à l'enfance*

#### LE RECRUTEMENT

Le recrutement d'un assistant familial est une étape distincte de l'agrément délivré par la PMI : il nécessite que la personne agréée effectue une démarche de demande d'emploi auprès des **employeurs potentiels** : Départements, établissements sociaux, médico-sociaux, sanitaires ou thérapeutiques :

##### ***Département de la Charente-Maritime***

Direction de l'enfance, de la famille et de l'action sociale  
Bureau des dispositifs d'accueil en protection de l'enfance  
85 boulevard de la république – CS 60003  
17076 La Rochelle cedex 9

##### ***Placement Familial Spécialisé L'Aubier***

116 cours Paul Doumer  
17100 SAINTES

##### ***MECS Saint Louis de Montfort***

Place de l'église  
17350 SAINT SAVINIEN

##### ***Institut Médico-Educatif "Le Breuil"***

17230 SAINT OUEN D'AUNIS

##### ***Institut Médico-Educatif "LE MANOIR ÉMILIE"***

1 rue du Manoir  
17530 ARVERT

##### ***Institut Médico-Éducatif de Jonzac***

6 rue de l'Acadie – BP 14  
17501 JONZAC CEDEX

##### ***Unité d'accueil familiale thérapeutique (AFT)***

Service Pédo-psychiatrique – LAPSADO  
Centre hospitalier de Saintes  
11 boulevard Ambroise Paré – BP 326  
17108 SAINTES CEDEX

Si un assistant familial agréé souhaite postuler auprès des services du Département, il doit adresser une lettre de motivation accompagnée de son curriculum vitae au Bureau des Dispositifs d'Accueil en Protection de l'Enfance du Conseil départemental.

L'évaluation des candidatures, réalisée par la psychologue et par la référente des assistants familiaux, repose sur des entretiens individuels avec chaque candidat, leur conjoint et leurs enfants, et/ou sur une visite à domicile.

**Quelques chiffres ...** En 2016, 47 demandes de recrutement ont été déposées. 25 évaluations ont été menées qui ont abouti à 21 recrutements, 4 refus et 8 candidats ont renoncé à leur demande.

## LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN CHARENTE-MARITIME

### *L'accueil des mineurs et jeunes majeurs au titre de l'aide sociale à l'enfance*

#### La Formation

Le Conseil départemental de **la Charente-Maritime a souhaité garder la maîtrise de la formation** des assistants familiaux. Ainsi, il est habilité par la Direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale en qualité de centre de formation aux professions sociales depuis 2007.

À ce titre, il organise :

- ❖ Le stage préparatoire à l'accueil du premier enfant de 60 h,
- ❖ La formation initiale obligatoire d'une durée de 240 heures, adaptée aux besoins spécifiques des enfants accueillis,
- ❖ La formation permanente.

83 assistants familiaux étaient en cours de formation au 31 décembre 2016.

Au titre de la formation permanente :

- ❖ Des séances d'analyse de la pratique pour les assistants familiaux, à raison de 24 séances de 6 heures par an
- ❖ Une remise à niveau Prévention et Secours Civiques niveau 1 (PSC1) intitulée Formation Maintien des Acquis (FMA), à raison d'une demi-journée par assistant familial tous les deux ans,
- ❖ Des journées thématiques.

| Modules   | Modules   |
|---|---|
| Les enjeux de l'attachement et de ses troubles                  | Prise en charge d'enfant présentant des troubles du comportement ou psychologique |
| Vol et mensonge   | Interculturalité  |
| Impact des technologies de la communication et de l'information |   |

**Quelques chiffres ...** En 2016, 4 journées spécifiques ont été organisées pour préparer la passation du diplôme d'Etat d'assistant familial. 23 candidats se sont présentés à l'examen : 20 candidats ont obtenu le diplôme.